

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-186/PR/MI portant désignation de la commission de propagande chargée de donner un avis sur le prix d'impression des documents électoraux pour les Elections Présidentielle du Vendredi 08 Avril 2016.

n° 2016-186/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
13 mars 2016

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2016

Date du numéro
15 mars 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU la loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi organique n° 2/AN/1993/3e L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n° 1/AN/92 du 29 octobre 1992

VU La Loi organique n°11/AN/02/4e L portant modification de l'article 40 de la loi organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'article 41 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi organique n°12/AN/07/5e L du 7 janvier 2007 modifiant et complétant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi organique n°13/AN/10/6e L du 03 février 2011 modifiant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi organique n°14/AN/11/6e L du 04 juin 2012 portant modification de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi organique n°16/AN/12/6e L du 06 décembre 2012 portant modification de l'article 33 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi n°1/AN/92/2e L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VU La Loi n°127/AN/16/7ème L du 16 Février 2016 portant statuts juridiques de l'opposition politique

VU Le Décret n°2010-0241/PR/MI portant composition et fonctionnement de la CENI

VU Le Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2015-028/PR/MI du 09 décembre 2015 fixant les dates des élections présidentielles et portant convocation du collège électoral

VULe Décret n°2015-336/PR/MI du 14 décembre 2015 portant organisation du scrutin présidentiel du 08 avril 2016

VULe Décret n°2016-019/PR/MI du 21 janvier 2016 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VUL'Arrêté n°2016-006/PR/MI du 05 janvier 2016 portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VUL'Avis favorable de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VUL'Arrêté n°2016-099/PR/MI fixant le nombre et l'implantation des bureaux de vote pour les Elections Présidentielles du 08 avril 2016

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est désigné une commission de propagande chargée de donner un avis sur le prix d'impression des documents électoraux pour les Elections Présidentielles du Vendredi 08 Avril 2016.

Article 2

La composition de la commission de propagande chargée de donner son avis sur le prix d'impression des documents électoraux est la suivante :Président

- M. ID AHMED IBRAHIM, MagistratMembres
- M. IDRIS ABDI BOGOREH, Directeur de l'Exécution Budgétaire
- M. DAHER DJIBRIL YOUSSEF, Conseiller Technique au Ministère de l'Intérieur
- Mme ALYDA ALI MOUTI, Directrice Générale de l'Imprimerie Nationale.

Article 3

La commission se réunit sur convocation du Ministre de l'Intérieur ou de son représentant.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH